

Si votre patient.e est en danger, doit quitter son domicile, a besoin de soins urgents, veut porter plainte... Voici les adresses et numéros indispensables.

En cas de danger immédiat

Contactez les numéros d'urgence :

- 17 police ou gendarmerie,
- 15 SAMU,
- 18 pompiers,
- 112 : numéro d'appels d'urgence, unique et gratuit pour tous les services d'urgence (pompiers, police, aide médicale d'urgence),
- 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes,
- 115 : Samu social (hébergement d'urgence),
- 119 : Enfance en danger
- 03 80 29 39 16 : Unité Médico-Légale (pour faire constater les blessures et établir un certificat médical au plus vite)

Si votre patient.e est blessé.e ou en état de choc

Il est très important de faire établir un certificat médical.

Vous pouvez vous l'adresser :

- Unité Médico-Légale : 03 80 29 39 16

Maison des femmes-Santé Cote d'Or

Clinique Bénigne Joly Allée Roger Renard 21240 Talant
0380669300
mail/ mdfsante21@chu-dijon.fr

Les urgences du centre hospitalier le plus proche

- Permanence d'accès aux soins et à la santé (PASS) : 03 80 29 53 95
- Service social des Urgences : 03 80 29 37 24
- Médecin traitant (si vous n'êtes pas médecin!)

Si votre patient.e vient d'être victime de viol ou d'agression sexuelle

•Centre-Medico-Psychologique(CMP)DIJON – Consultations de psycho-traumatologie
03 80 78 00 44

• Unité Médico-légale :

03 80 29 39 16

• Maison des femmes-Santé Cote d'Or

Clinique Bénigne Joly Allée Roger Renard 21240 Talant
0380669300
mail/ mdfsante21@chu-dijon.fr

Si votre patient.e doit quitter en urgence le domicile :

- 115 : pour un hébergement d'urgence
- Conseil Départemental de la Côte d'Or : 03 80 63 66 00
- Centre Communal d'action Sociale : 03 80 48 83 90

Si son projet est de quitter le domicile, vous pouvez l'adresser à un travailleur social du CCAS de votre commune ou d'un Espaces Solidarités Côte-d'Or le plus proche de votre domicile qui vous accompagnera dans les démarches administratives : logement, CAF, sécurité sociale...

Si votre patient.e souhaite déposer plainte

Vous pouvez l'orienter vers une assistante sociale en Police et en Gendarmerie :

- Travailleur social POLICE : 03 80 44 55 82
- Travailleur social GENDARMERIE : 03 80 70 66 38 - 03 80 69 17 87

Si votre patient.e est victime de violences au sein du couple ou violences intra familiales, vous pouvez contacter (parfois devez) et/ou l'adresser dans les associations suivantes :

Procureur.e de la République Côte d'Or- Tribunal Judiciaire :

03 80 00 45 00

Permanence.pr.tj-dijon@justice.fr

Pour adresser vos signalements : toute situation de violence à l'égard de personnes vulnérables (mineurs de moins de 15 ans, personne qui ne peut se protéger en raison de son âge, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse (Art 434-4 du Code Pénal), danger de mort ou emprise.

Juge aux affaires familiales - Tribunal Judiciaire de Dijon

03 80 70 45 00

accueil-dijon@justice.fr

<http://www.justice.gouv.fr>

Demande d'une ordonnance de protection (doit être faite par la victime), ou signalement de départ du domicile (par la victime)

Centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s :
enfanceendanger@cg21.fr ou au 0 800 101 119 (si vous êtes médecin..)

Si votre patient.e est victime de violences au sein du couple ou violences intra familiales, et a besoin d'écoute, de conseils et de soutien, elle/il peut contacter les associations suivantes :

3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

Solidarité Femmes 21 au 03 80 67 17 89 (solidaritefemmes21@outlook.fr)

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au 03 80 48 90 28 (secretariat.cidff21@hotmail.fr) 22 avenue du Château - 21800 QUETIGNY (permanences juridiques sur le territoire + un service de médiation familiale)

Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)